

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2010

Etaient présents:

Mr Alain COPEL (Agnetz)
Mr Jean-Paul MARAZANOFF (Bailleval)
Mr Jean PROTHAIS (Bailleval)
Mr Claudinet LACAILLE (Breuil-le-Vert)
Mr Hervé SARAZIN (Etouy)
Mr Jean-Luc MALVOISIN (Etouy)
Mr Thierry RUFFIN (Fitz-James)
Mr Philippe HEBERT(Cauffry) Mr Michel DUPLESSI (Nogent-sur-Oise)
Mme Brigitte REMBAUVILLE (Clermont)
Mr Michel PAUCELLIER (Agnetz)
Mr Tristan LESCUYER (Litz)
Mr Alfred ALIAS (Monchy-St-Eloi)
Mr Jackies LLERES Monchy-St-Eloi)
Mr Serge MAGNIER (Cauffry)
Mr Marc CHOISY (Villers-Saint-Paul)
Mr Jean-Paul PLANQUE (Breuil-le-Vert)
Mr Didier MARIOTTE (Cambronne-les-Clermont)
Mr Lionel OLLIVIER (Clermont)
Mme Catherine RAMBOUILLET (Cambronne-les- Clermont)

Etaient absents :

Mr Sébastien DEBRIE (Breuil-le-Sec -),
Mr Sandragassen CHELLUM (Laigneville)
Mr Gilbert PHILIPPOT (Liancourt)
Mr Renaud SERGENT (Liancourt),
Mr Dominique DONNARD (Laigneville),
Mr CHEMIN Christophe (Neuilly sous Clermont),
Mr Claude DEVIMEUX (Rantigny)
Mme Marie-Laure DAUVIN (Breuil-le-Sec)
Mr Luc DUPONT (Fitz-James)
Mr Jean-Jacques DEGOUY (Litz)
Mme Hélène MOUA (Nogent-sur-Oise)
Mr Marc BONORON (Villers Saint Paul)

1- Approbation du procès verbal en date du 07 avril 2010

Le procès verbal de la séance du conseil syndical en date du 7 avril 2010 est adopté l'unanimité

2- Désignation du secrétaire de séance

Avant l'examen de la question par le comité syndical, le Président de séance vérifie les conditions de quorum :
20 présents et 16 absents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par un vote au scrutin ordinaire, par 20 voix « POUR », les membres du Comité Syndical:

DECIDENT de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire
DESIGNENT, M. Jean-Luc MALVOISIN, secrétaire de séance.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

3- Bilan de la Politique Foncière 2009

Monsieur le Président a exposé que, conformément à l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 08 février 1995, les collectivités doivent établir un bilan de leur politique foncière. Il a précisé aux membres du Comité qu'il n'y a pas lieu de délibérer car aucune acquisition ou cession de terrains n'a été enregistrée.

4- Compte administratif 2009

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean PROTHAIS, 1^{er} vice-président et à l'unanimité,

ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessous.

FICHE DE CALCUL DE L'EXERCICE 2009				
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2009	51 043,33	69 620,56	18 577,23
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2008)		37 690,55	37 690,55
	Résultat à affecter			56 267,78
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2009	7 571,32	55 991,00	48 419,68
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2009)		9 680,08	9 680,08
	Solde global d'exécution			114 367,54
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT		0,00	0,00
RESULTATS CUMULES 2009		58 614,65	172 982,19	114 367,54
REPRISE DES RESULTATS	Affectation en réserve (Inv 1068)			58 099,76
	Report en fonctionnement en 002 recettes			56 267,78

5 – Affectation du résultat 2009

Constatant que la section de fonctionnement du C.A. 2009 fait apparaître un excédent global de + 18 577.23 € et que la section d'Investissement fait apparaître un solde d'exécution global de + 48 419.68 € n'entraînant pas de besoin de financement.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 de la manière suivante :

Affectation du résultat au compte 1068	0.00 €
Report en ligne 002 Recette de la section de Fonctionnement	56 267.78 €
Report en ligne 001 Recette du solde d'exécution d'Investissement	58 099.76 €

6 – Compte de gestion 2009

Les membres du comité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2009 de Madame le Receveur Municipal qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2009.

7 – Vote du Budget Primitif 2010

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et par un vote au scrutin ordinaire avec 20 voix « POUR » **ADOpte** le Budget Primitif 2010 qui se décompose comme suit :

Fonctionnement : équilibré en Dépenses et Recettes à **101 801 €**, et Investissement équilibré de même en dépenses et en recettes à **62 419 €** soit un total de **167 220 €**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.